RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 08/12/2023

Santé Environnementale : les structures bretonnes de santé en périnatalité se mobilisent et signent une charte d'engagement

Ce mardi 5 décembre, l'ARS Bretagne, le réseau périnatalité Bretagne, le GCS Achats Santé Bretagne, les fédérations régionales représentant les établissements de santé (FEHAP, FHF et FHP) et les 11 établissements de santé pilotes en périnatalité bretons ont signé une charte d'engagement en faveur de la santé environnementale, initiée dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours et action régionale prioritaire dans le cadre de la transition écologique et énergétique du système de santé. Cette signature exprime l'importance, voire l'urgence, de progresser dans le domaine de la Santé Environnementale pour favoriser le bien-être global des enfants, de leurs parents et des professionnels de santé, et consolide une dynamique régionale intra et inter établissements.

La période des 1000 premiers jours de vie, et avec elle la qualité de l'environnement de la femme enceinte, de l'enfant et de leur entourage pendant cette période, sont particulièrement déterminants pour la santé et le développement de l'enfant. Les maternités constituent de fait **des lieux d'opportunité pour la prévention et la promotion de la santé**, les jeunes parents étant soucieux de proposer à leur enfant un environnement le plus favorable possible à sa santé, et particulièrement enclins à reproduire chez eux les pratiques observées au sein des établissements (choix des produits d'hygiène, biberons...).

Depuis 2022, **11 Centres Hospitaliers ou Groupements Hospitaliers pilotes ont bénéficié d'un accompagnement** porté par l'association Objectif Santé Environnement (OSE), à l'initiative de l'ARS Bretagne et du réseau périnatalité Bretagne : le Groupement Hospitalier Rance Emeraude, le Groupement Hospitalier de Bretagne Sud, l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor, les Centres Hospitaliers de Landerneau, de Ploërmel, de Lannion-Trestel, de Cornouaille-Quimper, de Guingamp et de St Brieuc, les CHU de Rennes et de Brest.
Cet accompagnement leur a permis d'identifier, au travers d'un autodiagnostic, les priorités d'actions à mettre en œuvre en matière de santé environnementale, en tenant compte de leurs réalités institutionnelles, de leurs ressources et de leurs spécificités locales. Il leur a également permis de partager leurs expériences avec les autres établissements, dans une belle dynamique collective de co-construction.

La mutualisation et le partage ont, de fait, été les fils conducteurs de la journée du 5 décembre. Ils ont souligné **la forte coopération** des acteurs concernés au sein des établissements, la santé environnementale nécessitant la mobilisation de tous (soignants, acheteurs, équipes d'hygiène, pharmaciens, personnels de la restauration, directeurs…).
Les échanges se sont concrétisés **par la signature d'une charte d'engagement** des 11 établissements pilotes en faveur de la santé environnementale, aux côtés de l'ARS Bretagne, du réseau périnatalité Bretagne, du CGS Achats Santé Bretagne et des fédérations régionales représentant les établissements de santé (FEHAP, FHF et FHP).

Contact presse
ARS Bretagne

Tél : 02 22 06 72 64 – Aurélien ROBERT
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
305042 Rennes Cedex

La charte d'engagement : un investissement progressif en santé environnementale des établissements de santé bretons

L'ARS Bretagne et l'ensemble des partenaires souhaitent consolider et amplifier cette dynamique de progrès en Santé Environnementale, au sein des établissements déjà engagés dans la démarche « 1000 premiers jours », mais aussi en l'essaimant vers l'ensemble des établissements bretons dans le cadre de la stratégie régionale « transition écologique et énergétique du système de santé » pilotée par l'ARS.

Ainsi, à travers cette charte, les signataires s'engagent notamment à :

- **Réaliser à minima une action par an de progrès en santé environnementale**, avec l'ambition d'investir les 7 thématiques (cf. charte ci-dessous) dans les 5 années suivant la signature ;
- **Animer une dynamique en santé environnementale au sein de son établissement ;**
- **Participer à la dynamique régionale et le partage d'expériences** avec les autres établissements pour progresser collectivement.

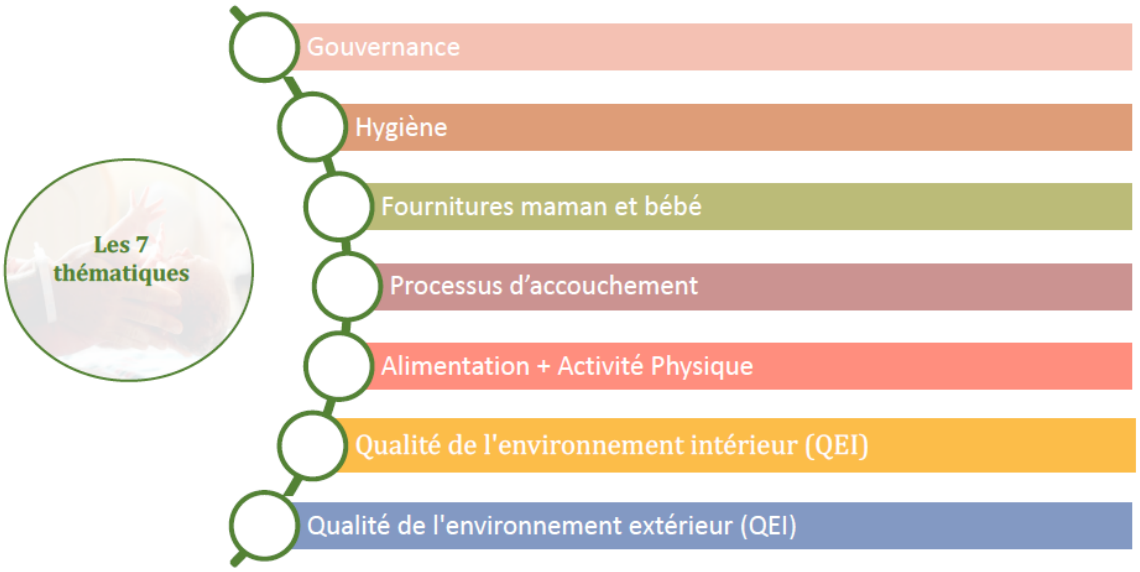

La charte est ouverte à tout établissement volontaire souhaitant s'inscrire dans la démarche, quel que soit son niveau de maturité initial et les ressources dont il dispose.

La mise en œuvre de la charte sera évaluée **au bout de 5 ans**, de façon concertée avec l'ensemble des parties prenantes, notamment pour identifier l'intérêt de sa reconduction sur 5 années supplémentaires et les éventuelles évolutions à apporter.

Les actions réalisées ou en cours dans les établissements accompagnés

Les actions les plus fréquemment mises en place au sein des établissements bretons portent sur la sensibilisation des parents à la santé environnementale, notamment sous forme d'ateliers et de chambres pédagogiques, ainsi que sur la réduction et le tri des déchets, l'achat de références alternatives plus saines aux fournitures maman-bébé (couche, savon…) ou encore la modification des pratiques de nettoyage (sans produits chimiques : nettoyage vapeur…).

Focus sur quelques exemples

- **Qualité de l'environnement intérieur :**
  - Supprimer le formol pour la conservation du placenta
  - Être vigilant sur le choix des peintures utilisées dans les services
  - Réduire l'exposition au bruit et à la lumière directe des nouveau-nés
  - Prendre en compte la santé environnementale dans les futures rénovations et constructions
  - Trier les déchets dans les services

- **Processus d'accouchement :**
  - Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens lors des échographies et du monitoring fœtal

- Réduire les déchets et le gaspillage lors des accouchements
- Réduire l'exposition des soignants aux cytotoxiques et tératogènes

- **Fournitures maman-bébé :**
  - Réaliser une cartographie des cosmétiques (circuits d'achat, composition)
  - Supprimer la boite rose et proposer une alternative saine
  - Proposer des alternatives saines aux produits cosmétiques de soins du périnée
  - Harmoniser les conseils donnés aux parents concernant l'hygiène intime
  - Intégrer les critères de santé environnementale dans le cahier des charges pour l'achat des couches
  - Tester la mise en place des couches lavables en maternité

- **Hygiène :**
  - Réaliser une cartographie des produits d'hygiène (circuit d'achat, composition)
  - Optimiser le matériel et les procédures de nettoyage à la vapeur et de la microfibre à l'eau
  - Supprimer les désodorisants et produits fortement parfumés
  - Intégrer les critères de santé environnementale dans le cahier des charges pour l'achat des produits de bionettoyage et lessiviels

- **Alimentation et activité physique :**
  - Accompagner les mamans en matière de nutrition saine
  - Proposer des petits déjeuners sains et pédagogiques
  - Supprimer les bouteilles et carafes en plastique
  - Respecter le rythme des mamans pour les repas
  - Proposer un parcours d'activité physique aux parturientes

- **Gouvernance :**
  - Instaurer la périnatalité et la santé environnementale comme un des axes majeurs du projet d'établissement
  - Apporter la transversalité aux comités de développement durable en intégrant la sante environnementale
  - Intégrer la Santé Environnementale dans le plan de formation de l'établissement
  - Installer des lieux pédagogiques pour sensibiliser les parents (chambres réelles, maquettes, chariots, …)

Un soutien financier de l'ARS Bretagne

L'ARS Bretagne s'engage à mobiliser un soutien institutionnel, et en particulier une capacité de financement annuelle pour soutenir les actions directement menées par les établissements. Elle soutiendra également l'animation régionale de la Charte et de la stratégie des « 1000 premiers jours », avec l'appui du réseau périnatalité de Bretagne, du GCS Achats Santé Bretagne et de l'association OSE.
Elle sera par ailleurs la garante du cadre de la charte et contribuera à en fixer le cap, en accord avec les orientations du projet régional de santé et du plan régional santé environnement.

En parallèle, elle mettra en œuvre un travail de communication destiné à valoriser la charte au sein des établissements et faire connaitre les actions engagées, notamment auprès des usagers.

Annexe 1

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
CHARTE D'ENGAGEMENT
DES STRUCTURES BRETONNES DE SOIN EN PÉRINATALITÉ

Une charte de progrès en santé environnementale durant les 1000 premiers jours

DES ACTEURS ENGAGÉS ENSEMBLE

L'ARS Bretagne

Le Réseau Périnatalité Bretagne

Les établissements bretons de santé en périnatalité

Le Groupement de Coopération Sanitaire Achats Santé Bretagne

Les fédérations nationales

SUR UN CYCLE DE PROGRÈS CONTINU AUTOUR DE 7 THÉMATIQUES

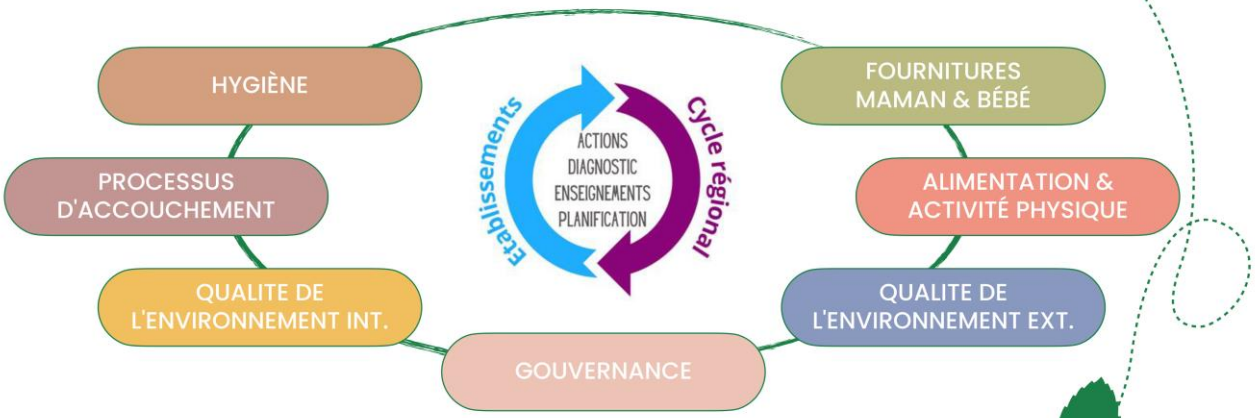

NOS 3 ENGAGEMENTS

Participation

Nous réalisons chaque année des actions de progrès.

Contribution

Nous contribuons à la dynamique collective en apportant nos connaissances et de l'aide.

Compétences

Nous enrichissons en permanence nos compétences en Santé Environnementale

Déclaration d'adhésion

L'établissement déclare adhérer à la charte et s'engager avec l'ensemble des signataires dans une dynamique collective de progrès continu en santé environnementale en périnatalité.

Version de la Charte :

Etablissement :

Nom et fonction du signataire :

Signature :

La Charte a été réalisée avec le soutien de l'association Objectif Santé Environnement